

Commission de Labellisation
Développement et Formation
Tel 04.77.56.66.01
E-mail : perrinarc@laposte.net

Objet : Labellisation

Ami (es) Président (es), Dirigeant (es).

La nouvelle période pour monter vos dossiers de labellisation arrive :

Du 1 Octobre au 30 Novembre 2010

Tous les clubs sont concernés puisque les détenteurs de Labels doivent renouveler leur dossier tous les 2 ans. Cette année vous pouvez refaire une demande même si vous l'avez faite l'an passé si vous jugez pouvoir obtenir un label supérieur.

Il vous faudra aussi télécharger le nouveau DIRIG CLUB qui est sur intranet dans la page d'accueil de votre club.

Je vous invite donc à prendre la peine d'ouvrir le dossier et de répondre aux questions qui vous permettront de :

- Vous indiquer les points à moderniser dans votre structure afin d'améliorer la qualité de vie de votre club et donc celle de vos archers.
- Monter des projets bien construits et concrets. (Des projets pas toujours très coûteux)
- Obtenir un LABEL :

De plus, l'obtention d'un label vous permettra de

- Etre mieux reconnu par les instances telles que les Municipalités, le Conseil Général, la nouvelle instance qui remplace Jeunesse et sport, et autres.....qui sont très sensibles aux labellisations des associations de leur territoire (une communication fédérale est adressée à ces partenaires privilégiés)
- Etre valorisé par la FFTA sur le site national ainsi que sur les différentes opérations de promotion et de développement du Tir à l'Arc au plan national ou local (réception de documents utiles)
- Etre mieux entendu pour l'attribution des subventions. (Les collectivités territoriales tiennent compte du label des clubs.

Une présentation plus complète sera faite lors de la réunion des présidents le 17 Octobre Voila maintenant à vous de vous lancer. Nous sommes là pour vous aider à monter le dossier de labellisation.

Même si vous n'arrivez pas à obtenir un label faites-nous parvenir votre dossier tout de même, nous pourrons donner notre avis à court ou long terme.

Bien Sportivement

Responsable de la commission

Mr Michel PERRIN



Rappel de la procédure de labellisation :

- Elle s'effectue à partir du logiciel DirigClub'FFTA dans lequel le module Labellisation est présent
- Une fois la saisie terminée, Le fichier crypté il sera reçu directement par le référant de la Ligue Mr Michel PERRIN
- Examen des demandes par la commission des Labels de la Ligue
- Après avis de celle-ci envoi des demandes à la FFTA.